HERVE MINIOU CONSEIL ET COMPTABILITE
H.M.C.C.

Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'Ordre de Paris-Ile de France

Société de Commissariat aux comptes
Inscrite auprès de la Cour d'Appel de Paris

au capital de 227.911,28 €
RCS PARIS 98B12078
SIRET 419 753 736 00018

42, Boulevard de la Bastille 75012 PARIS
TEL .01.43.44.52.22
FAX .01.43.07.07.06
Email contact@hmcc.fr

ABC WINE DINNERS

43 Route des Fusillés de la Résistance

92150 SURESNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par Monsieur BOQUET dirigeant et fondateur de la société ABC WINE DINNERS**,** Société par actions simplifiée au capital de 350 000 euros. Siège social : 43 Route des Fusillés de la Résistance 92150 SURESNES, Représentée par M. Alain, Daniel, René BOQUET, né le 01/12/1976 à Boulogne-Billancourt (92), de nationalité française, demeurant 43 route des Fusillés de la Résistance 92150 Suresnes, marié

Concernant l'apport en nature devant être effectué dans le cadre de la création de la société SAS ABC WINE DINNERS, j'ai établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L. 225-8 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet d'apport en nature, signé par les personnes apporteuses concernées. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

À cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport, et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver, ci-après, mes constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports

2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports

3. Conclusion

PRÉSENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

1.1. Contexte de l'opération

Le présent apport est envisagé par Monsieur Alain, Daniel, René BOQUET, né le 01/12/1976 à Boulogne-Billancourt (92), de nationalité française, demeurant 43 route des Fusillés de la Résistance 92150 Suresnes, marié, Lors de la création de la société SAS ABC WINE DINNERS. L'opération vise à apporter à la société un stock de 1570 bouteilles de vin.

1.2. Présentation des sociétés et/ou des parties et intérêts en présence

1.2.1. Personnes physiques apporteuses :

M. Alain, Daniel, René BOQUET, né le 01/12/1976 à Boulogne-Billancourt (92), de nationalité française, demeurant 43 route des Fusillés de la Résistance 92150 Suresnes, marié,

1.2.2. Société bénéficiaire SAS ABC WINE DINNERS :

Société ABC WINE DINNERS, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 350 000 Euros.
Siège social : 43 route des Fusillés de la Résistance 92150 Suresnes.
Capital SOCIAL 350 000 €.

1.2.3. APPORTS :

Monsieur Alain BOQUET détient un stock de 1570 bouteilles de vin.

Le stock de 1570 bouteilles est entreposé pour partie à ISSY LES MOULINEAUX 92130 - 6 Chemin des Montquartiers au sein de la Société D'EXPLOITATION DES CRAYERES DES CHAIS DE FRANCE, SARL au capital de 7.500 €, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le N° 820 775 336. Pour le reste à PARIS 75011 - 2 impasse du bureau au sein de la société CAVE SARL au capital de 140 000 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le N° 422 478 941.

- Apport en nature :

Monsieur Alain BOQUET apporte à la Société, sous les garanties ordinaires et de droit, le stock de 1570 bouteilles qu'il détient et détaillé dans un fichier Excel.

Ledit fichier présentant :

- Le nom des vins,
- L'appellation,
- Le millésime,
- Les quantités de chaque bouteille,
- La valeur de chaque bouteille.
- La localisation,

1.2.3.1. Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de traité d'apport.

1.2.3.2. Caractéristiques essentielles de l'apport : date d'effet (rétroactif, immédiat ou différé), comptes servant de base à l'opération, régimes juridique et fiscal adoptés

L'apport sera réalisé avec effet au jour de l'immatriculation de la société ABC WINE DINNERS des termes dudit contrat et de l'apport.

Il est effectué sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples tel que fixé par les dispositions de l'article L. 225-8 du code de commerce.

En matière de droits d'enregistrement, l'apport ne donnera pas lieu au paiement de droit d'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article 810 du code général des impôts.

1.2.3.3. Conditions suspensives

La réalisation définitive de l'opération d'apport est subordonnée à l'immatriculation de la société ABC WINE DINNERS.

1.2.3.4. Rémunération de l'apport

En rémunération de cet apport, il sera attribué à Monsieur Alain BOQUET, 346 000 actions de la société ABC WINE DINNERS, de 1 € de valeur nominale chacune.

1.2.3.5. Avantages particuliers stipulés

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

1.3. Présentation de l'apport

1.3.1. Méthode d'évaluation retenue

Les apports envisagés à la société SAS ABC WINE DINNERS, ont été évalués à 346 000 €.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.1. Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission.

Ma mission a pour objet d'éclairer les associés sur la valeur des apports devant être effectués par monsieur Alain BOQUET.

J'ai notamment :

– rencontré Monsieur Alain BOQUET pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de traité d'apport ;

– vérifié la pleine propriété de l'apport me faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;

– vérifié la présence de chacune des 1570 bouteilles sur les lieux de stockage ;

– vérifier la valeur retenue pour chacune des 1570 bouteilles ;

– pris connaissance des rapports d'évaluation ;

– examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties.

2.2. Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable

L'apport des 1570 bouteilles envisagé est effectué par une personne physique.

L'apporteur fait apport des biens ci-après désignés, nets de tout passif et sous les garanties ordinaires de droit, à la société bénéficiaire, ce qui est accepté par son Président.

La valeur des apports a été fixée à 346 000 €, soit une valorisation de 1 € par actions.

Cette estimation s'est faite dans le cadre d'une approche prudente en considération des dépenses engagées en vue du développement du logiciel.

2.3. Réalité de l'apport

Dans le cadre de mes travaux, je me suis assuré de la pleine propriété par Monsieur Alain BOQUET du stock de 1570 bouteilles vin, de l'état des bouteilles, de leur conservation et de leurs valorisations individuelles.

2.4. Appréciation de la valeur de l'apport

2.4.1. Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation

L'apport d'un stock de 1570 bouteilles de vins.

3. CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 346 000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital social de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

A PARIS, le 21 JANVIER 2024.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
SOCIETE HMCC
Alan MINIOU
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Signé électroniquement le 28/01/2024 par Alan Miniou

HERVÉ MINIOU CONSEIL COMPTABILITÉ